

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021

numéro
CM 211207 16

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	18
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,
ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel, POMAREDE Edith,
GOURMELON Izïa, DETRY Thibault, LAATEB Claude, STADLER Magali,
CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle,
BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,
BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à
STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à
LAATEB Claude, KASSOUH Hamed à MARRES Gilles

Absents :

COUPEAU Sandrine

OBJET :	RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC SUR LE BUDGET PRINCIPAL
----------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-22 dont l'alinéa 20°,

VU la délibération n°CM_200923_012 du Conseil municipal du 23 septembre 2021 relative au renouvellement de la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit agricole du Languedoc pour un montant de huit cent cinquante mille euros (850 000 €) sur le budget principal,

VU la délibération n°CM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article du CGCT susvisé, à savoir la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €),

VU la décision n°MLDC_210628_084 du 28 juin 2021 relative à la reconduction d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant d'un million deux cent mille euros (1 200 000 €) auprès de la Caisse d'épargne,

CONSIDÉRANT conformément au contrat signé suite à la délibération n°CM_200923_012 sus-visée, la ligne de trésorerie, conclue auprès du Crédit agricole du Languedoc pour un montant total de 850 000 euros sur le budget principal, est arrivée à échéance le 12 octobre 2021,

CONSIDÉRANT que, conformément à la délibération n°CM_200710_02 sus-visé et le montant maximum étant atteint, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour renouveler la ligne de trésorerie,

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de la ligne de trésorerie proposée par le Crédit agricole du Languedoc du 11 octobre 2021, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- montant : huit cent cinquante mille euros (850 000 €),
- durée : un an maximum,
- taux : variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M) plus une marge de 1.50%, soit à titre indicatif sur index de septembre 2021

- à -0.55% un taux de : 0.95%,
- versement par crédit d'office,
- intérêts calculés mensuellement à terme échu,
- facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office,
- remboursement par débit d'office,
- tirages d'un montant minimum de 10%,
- commissions d'engagement ou de non utilisation : néant,
- frais de dossier : 0,25 % du montant accordé,
- modalités de fonctionnement : l'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la ligne de trésorerie de huit cent cinquante mille euros (850 000 €) pour le budget principal, correspondant aux caractéristiques financières proposées par le Crédit agricole.

Ouï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le renouvellement de la ligne de trésorerie de huit cent cinquante mille euros (850 000 €) pour le budget principal, correspondant aux caractéristiques financières proposées par le Crédit agricole détaillées ci-dessus,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que les dépenses relatives au paiement des intérêts seront imputées sur le budget principal, chapitre 66, article 6615 et les dépenses relatives aux frais de dossier seront imputées au chapitre 011, article 627,
- **ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service de contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE



The image shows the official seal of the City of Lodève, which is circular and contains the text 'VILLOVA & LUDOVICO OCTAVO' at the top and 'VILLE DE LODÈVE L'HERAULT' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.